Publié sur www.saintjeanetsaintpaul.fr le 29/10/2026 à 16h02
Accusé de réception en préfecture
012-211202320-20261026-DCM20260926_6-DE
Reçu le 29/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 26 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice.....9
Présents..... 7
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 22/10/2026
Date d'affichage : 22/10/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le vingt-six octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

ABSENTS EXCUSÉS : APOLIT Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

PROCURATION : DUFAYS Frédéric a donné procuration à ALVERNHE Audrey et APOLIT Stéphanie a donné procuration à CALMELS Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE : BEAUREPAIRE Antoine a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°2026-9
DELIBERATION N°2026-9-6
Autres – Activités scolaires – Avenant à la convention avec le GESSA

Vu l'article L2121-29 du CGCT,
Vu la délibération n°2024-7-2 du 20 juin 2024 relative à l'adhésion communale à l'association GESSA ;

Vu la convention cadre de mise à disposition du personnel salarié du 01/02/2024 ;
Vu l'avenant à la convention de mise à disposition du personnel salarié pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 ;

Considérant qu'en adhérant à cette structure la commune peut permettre aux enfants de l'école de pouvoir bénéficier de cours de sport durant 5 à 7 semaines ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à neuf voix pour,

- **Adopte** l'avenant à la convention proposé par le GESSA pour l'activité sportive de l'année 2026/2027 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Mme le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-211202320-20261026-DCM20260926_6-DE
Reçu le 29/10/2026

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...29/10/2026*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 29/10/2026*
-

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
BEAUREPAIRE Antoine

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http:/www.telerecours.fr .

Accusé de réception en préfecture
012-211202320-20261026-DCM20260926_6-DE
Reçu le 29/10/2026

Avenant à la convention de mise à disposition du personnel salarié

Entre :

Le GESSA dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de Rodez représenté par sa Présidente, Mme Aline VINCENT et dont le siège est situé à Gymnase des 12 étoiles, Rue des 12 étoiles, 12400 Saint-Affrique
Ci-après dénommé « Groupement d'Employeurs Sportifs Saint-Affricain (G.E.S.S.A) ».

Et :

La collectivité « **Mairie de Saint-Jean et Saint Paul** » représentée par **Mme Anne CALMELS**, son maire et dont l'adresse se trouve **Saint-Jean d'Alcas 12250 ST-Jean-St Paul.**
Ci-après dénommé l'adhérent utilisateur, 10, Place Flore de Casilhac

Il est établi un avenant à la convention signée le 01/02/2024

Cet avenant modifie la période initiale et la prolonge du **01/09/2026 au 31/08/2027**.
Nous sommes dans l'obligation d'appliquer des revalorisations salariales, portée à notre connaissance ce jour. (Modification de la grille de la Convention Collective Nationale du Sport).
Le prix de l'heure pour le groupe 3 est fixé à 21,20 €.
Tous les autres termes et engagements de la convention d'origine restent inchangés.

Signature en deux exemplaires

A Saint-Affrique Le 05.09.2026

GESSA
La Présidente
Aline VINCENT

G.E.S.S.A
Gymnase 12 Etoiles
12400 Saint-Affrique
N° Siret : 850 115 379 00016

La collectivité adhérente
Mairie de St-Jean et St-Paul
représentée par
Mme Anne CALMELS